



## Quebec Metropolis Centre Immigration and Metropolis

Décembre 2007

### CAPSULE RECHERCHE

CITOYENNETÉ, CULTURE ET CLIMAT SOCIAL – Phase II

# LA LOI ANTITERRORISTE CANADIENNE C-36 : UNE REVUE DES MÉDIAS *MAINSTREAM* ET ETHNIQUES

**Mots clés :** Médias, Islam

## RÉSUMÉ

Suite aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, le Canada a rapidement promulgué la loi C-36, plus communément appelé la loi antiterroriste, visant à combattre les menaces terroristes potentielles.

Dans ce contexte, l'étude se centre sur les réactions des groupes de minorités ethniques canadiennes, plus particulièrement ceux les plus touchés par cette loi, soit les groupes musulmans, juifs, les arabes et sud asiatiques. Pour ce faire, une analyse de contenu des médias ethniques et des médias *mainstream* a été réalisée entre octobre 2001 – moment où le Sénat et le Comité permanent de la justice et des droits de la personne sollicitent les commentaires des parties intéressées sur la loi - et juin 2002 – quand l'intérêt pour la loi diminue dans les médias.

## LA LOI C-36

La loi C-36 augmente notamment les pouvoirs des organismes d'application de la loi et des agences de sécurité au niveau de la détention, des interrogatoires et des sentences des présumés terroristes incluant, par exemple, une plus grande utilisation de l'écoute électronique, les arrestations préventives et la détention de suspects ou de témoins jusqu'à 72 heures sans mandat ou charge. La loi prévoit également des mesures plus strictes contre les crimes haineux et la propagande.

Le projet de loi C-36 a suscité un large éventail de réactions de la part de groupes diversifiés de la société civile (Premières nations, associations légales et organismes de défense des droits et libertés, etc.). La présente étude se penche exclusivement sur les réactions des groupes de minorités ethniques.

## FAITS SAILLANTS

Certaines communautés ont fermement supporté la loi tandis que d'autres l'ont rejetée de façon catégorique. Les communautés musulmanes, arabes et sud-asiatiques ont mis de l'avant de fortes objections tandis que la communauté juive a fermement supporté le projet de loi. Toutefois, aucune n'a appuyé le projet de loi dans sa totalité. En effet, chaque communauté, quelle que soit sa position, a demandé des modifications à la loi avant que celle-ci ne soit adoptée par le Parlement canadien, le 24 décembre 2001.

Les principales objections au projet de loi C-36 étaient les suivantes :

- Une demande pour l'introduction d'une clause crépusculaire (limitant la durée de la loi dans le temps) ou minimalement d'une révision parlementaire de la loi.
- Une définition plus spécifique du terrorisme qui ne s'appliquerait pas à la protestation légitime et à la dissidence.

- Des dispositions pour s'assurer que la loi ne permette pas de cibler certains groupes en particulier ou de faire du profilage racial.
- Un équilibre entre les priorités au niveau de la sécurité et les droits et libertés historiquement acquis.

En réponse à ces demandes, certaines modifications à la loi ont été apportées dont une clause crépusculaire de 5 ans limitant certains pouvoirs tels que les arrestations préventives, la détention jusqu'à 72 heures sans charge et la tenue d'audiences pour lesquelles les témoins sont sommés de témoigner devant un juge sur une investigation en cours afin de prévenir une attaque terroriste. Malgré la clause crépusculaire, ces pouvoirs peuvent être renouvelés après cinq ans par une résolution de la Chambre des communes et du Sénat.

Plusieurs politiciens et journalistes ont fait mention de la rapidité et de la facilité avec lesquelles la loi a été adoptée. Certains ont également critiqué le fait que la loi ait été adoptée sans respecter la procédure qui se doit et sans la tenue d'un débat équitable.

Une revue des réactions publiques suite au passage de la loi démontre que la plupart des communautés n'ont pas vu tous les changements souhaités incorporés à la loi antiterroriste. Bien que certains groupes aient félicité le ministère de la Justice et plus particulièrement la ministre de la Justice Anne McLellan, les commentaires recueillis, surtout dans les médias ethniques indiquent que l'inquiétude, la peur et le ressentiment persistent au sein de certaines communautés concernant la façon dont la loi a été adoptée et ses conséquences potentielles sur les membres des minorités ethniques.

## LA PART DES MÉDIAS

Le contenu des audiences tenues par le Sénat et le Comité permanent sur la justice et les droits humains a été amplement couvert dans les médias *mainstream* et ethniques. Cependant, la couverture médiatique n'est pas représentative de l'ensemble des groupes et de leurs réactions.

### *L'opposition arabe-juif*

Les déclarations faites par la Fédération arabe canadienne, le Congrès islamique canadien et le Congrès juif canadien ont été présentées en détail, surtout dans les médias ethniques, tandis que les groupes comme *World Sikh Organization* n'ont fait pratiquement l'objet

d'aucune couverture médiatique. Cette omission paraît difficile à expliquer puisque, selon la transcription des audiences, le Comité a pris en haute considération les commentaires détaillés, précis et bien argumentés du représentant de cette organisation. Par contre, les réactions plus émotives et les objections catégoriques faites par la Fédération arabe canadienne et le Congrès islamique canadien ont reçu beaucoup d'attention de la part des médias *mainstream*. Les médias ont ainsi préféré miser encore une fois sur la corde sensible de l'opposition entre Arabes et Juifs.

### *Impact de la législation sur les communautés arabes, musulmanes et sud-asiatiques*

Les porte-parole de ces groupes dénoncent régulièrement la difficulté de démontrer que leurs membres sont effectivement victimes de harcèlement, vu que les personnes impliquées sont souvent peu enclines à témoigner. Un regard rapide sur les médias ethniques montre toutefois que ces communautés se sentent suspectées et constamment sous surveillance.

## APPORT À L'ÉLABORATION DE POLITIQUES PUBLIQUES

Un rapport intitulé « Commentaries by Canada's Minority Ethnic Communities on Bill C-36: A Review of Ethnic and Mainstream Media » a été rédigé pour le ministère de la Justice. Par ailleurs, Karim Karim a participé en tant qu'expert aux audiences du Comité permanent sur les affaires étrangères de la Chambre des communes concernant les relations du Canada avec les pays musulmans ainsi qu'à des consultations pour diverses agences gouvernementales canadiennes, américaines et britanniques.

## DIMENSION COMPARATIVE INTERNATIONALE

Le projet a permis à Karim Karim de développer des collaborations avec des chercheurs des États-Unis et du Royaume-Uni. La dimension comparative internationale du projet propose une analyse médiatique de la réponse des musulmans au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni face à « l'islamophobie ».

## PUBLICATIONS

KARIM, K. H. (2005). *Depictions of Political, Ethnic, and Religious Others in Al Jazeera and the Lebanese Broadcasting Corporation International News Programs*. Communication and Society Program of the Aspen Institute, Washington, DC.

KARIM, K.H. et HIRJI, F. (2003). *Commentary by Canada's Minority Ethnic Communities on Bill C-36: A Review of Ethnic and Mainstream Media*. Report written for Department of Justice.

KARIM, K. H. (2005). References to 'Islamic' and 'Muslim' by the Media and Muslims-Conference on How the Media Cover Religious Pluralism in Canada, *Centre for Faith and the Media*, Ottawa, 22 octobre.

### L'équipe de recherche

- Karim H. Karim, School of Journalism and Communication, Carleton University
- Catherine Murray, Research on Immigration and Integration in the Metropolis Vancouver, Simon Fraser University
- Peter P. Mandaville, Center for Global Studies, George Mason University (Virginia, USA)
- Marie Gillespie, Department of Sociology, Open University (U.K)
- Faiza Hirji, Doctorante, School of Journalism and Communication, Carleton University

### Partenaires associés au projet

- Institute of Ismaili Studies in London (G.B.)
- Center for Global Studies in Virginia (É-U)

### Organismes subventionnaire principaux

- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
- Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropoles

### Autres organismes subventionnaires

- Ministère de la Justice, Canada
- Aspen Institute (Washington DC)

Pour obtenir plus d'informations sur cette étude, veuillez communiquer avec l'équipe de recherche dont les coordonnées apparaissent à la section Domaine I du site Web d'Immigration et métropoles.

La présente *Capsule recherche* fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée des projets de recherche menés par les chercheurs d'Immigration et métropoles. Pour consulter d'autres feuillets, visitez notre site Web à

[www.im.metropolis.net](http://www.im.metropolis.net)

ou communiquez avec

Centre Métropolis du Québec  
Immigration et métropoles  
INRS – Centre Urbanisation Culture Société  
385, rue Sherbrooke Est  
Montréal, QC Canada H2X 1E3  
Téléphone : 514.499.4084  
Courriel : [im-metropolis@umontreal.ca](mailto:im-metropolis@umontreal.ca)